

**COMPTE - RENDU**  
**COMITE DE PILOTAGE du site Natura 2000 n ° FR2600970**  
**« Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »**

**Surgy – 29 mars 2022**

<b>Présents</b>	<b>Excusés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. SIMEOIN, 2<sup>ème</sup> VP de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et Président du COPIL</li> <li>- Mme. PICQ, Présidente de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et Maire d'Oisy</li> <li>- M. le Maire de Clamecy, représenté par M. GIRAULT</li> <li>- M. FORGET, Maire de Rix</li> <li>- M. FORESTIER, Maire de Surgy</li> <li>- M. le Maire de Varzy, représenté par Mme. BACHOLLET</li> <li>- M. le Directeur départemental des territoires de la Nièvre, représenté par M. BOSHAUT</li> <li>- M. le Chef du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par M. WAUQUIER</li> <li>- M. le Directeur de l'agence Bourgogne Ouest de l'Office national des forêts, représenté par Mme. BOITTE</li> <li>- M. le Président de la chambre d'agriculture de la Nièvre, représenté par Mme. MASSON-MOREAU</li> <li>- M. Le Président du comité départemental d'escalade de la Nièvre, représenté par M. FURMANN</li> <li>- M. ROUVIDANT, Président du club GRESN</li> <li>- M. le Président de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, représenté par M. CARNET</li> <li>- Mme. GOMES DA SILVA, Chargée de missions à la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne</li> <li>- Mme. BLONDEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Surgy</li> <li>- Mme. GARCIA, Chargée de développement touristique</li> <li>- Mme. TOURMAN, adjointe au Maire de Surgy</li> <li>- Mme. LECRIVAIN, Chargée de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et Animatrice du site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. le Président du Conseil Départemental de la Nièvre</li> <li>- M. le Maire d'Armes</li> <li>- M. le Maire de Brèves</li> <li>- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté</li> <li>- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne</li> <li>- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre</li> <li>- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre</li> <li>- Mme. La Présidente de l'ADDEDN et son représentant M. CABARAT</li> </ul>
<b>Destinataires :</b> tous les membres du Comité de Pilotage	
<b>Pièce jointe :</b> support de présentation de la réunion	

**Ordre du jour :**

- **Présentation succincte de la SNAP**
- **Rappel du contexte du site Natura 2000**
- **Bilan des actions menées mors de la première tranche du marché 2021-2023 (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021)**
- **Perspectives pour la seconde tranche du marché (2022)**
- **Questions diverses**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2600970 s'est réuni au Domaine de Surgy le 29 mars 2022 à 14h sous la présidence de M. SIMEON.

M. FORESTIER souhaite la bienvenue aux membres du COPIL.

M. SIMEON ouvre la séance par un mot d'accueil et remercie les participants pour leur présence à cette réunion. Il remercie les différents partenaires du précédent marché (CEN, DDT).

- **Présentation de la SNAP :**

M. SIMEON donne ensuite la parole à M. BOSHART qui présente la Stratégie Nationale pour les aires protégées. Il présente notamment le dispositif, liste quelques exemples de propositions qui ont émergées lors de la consultation des divers acteurs (ex : associations naturalistes et de préservation de l'environnement, OFB, ONF, structures animatrice Natura 2000) et les principaux éléments calendaires. Pour plus de détail, se rapprocher de M. BOSHART (david.boshart@nievre.gouv.fr).

M. ROUVIDANT pose la question des moyens humains et financiers pour la création de ces aires protégées. M. BOSHART répond qu'il sera en effet nécessaire dans un premier temps de chiffrer ces besoins et que ce sujet sera traité par les Préfets de département et de Région. M. CARNET précise que le travail effectué par les acteurs sollicités lors de la phase préliminaire de ciblage des aires protégées a parfois été financés sur des fonds propres. Il faudra être vigilant à ce que le travail de mise en place de ces aires soit correctement financé.

M. ROUVIDANT demande si cette stratégie s'applique à l'échelle nationale. M. BOSHART répond par l'affirmative, en tenant compte des territoires maritimes. Par contre, l'atteinte des 30 % d'aires protégées doit se faire sur la totalité du territoire national et pas dans chaque région. Il y aura donc des disparités inter-régionales.

M. SIMEON souligne le risque de voir des forêts communales passer en aires protégées et qu'il ne soit donc plus possible d'en tirer profit. M. CARNET souligne que la stratégie ne vise pas à mettre sous cloche des secteurs sélectionnés. Mme. BOITTE signale que sur la CCHNVY, le passage de forêt publique en Réserve de biosphère n'a pas été évoqué à sa connaissance.

M. SIMEON passe ensuite la parole à Mme LECRIVAIN pour présenter les actions menées sur le site Natura 2000. Le diaporama est **disponible sur le site internet** : <https://www.pelousesclamecycois-natura2000.fr/> dans l'onglet document à télécharger. **Les propos ne seront retranscrits que succinctement ci-dessous.**

- **Rappel du contexte du site Natura 2000 :**

Le site de 533ha a été désigné au titre de la directive européenne « habitat, faune, flore » notamment pour ses habitats de pelouses calcicoles et ses habitats forestiers. Il s'étale sur 9 communes, en 14 entités distinctes, sur tout ou partie de certaines buttes témoins. Le DOCOB rédigé par le CENB en 2010, fixe 5 grands objectifs sur lesquels le CEN et la CCHNVY travaillent lors de ce troisième marché 2021-2023 :

- Restaurer et maintenir une mosaïque de milieux ouverts secs,
- Maintenir et/ou améliorer la gestion et l'expression des habitats forestiers d'intérêt communautaire,

- Intégrer Natura 2999 dans le développement touristique et la vie locale,
- Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site,
- Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB.

- **Bilan des actions menées en 2021 et perspectives 2022 :**

- 1. Information, Communication et Sensibilisation**

Les efforts entrepris pour mettre à jour et alimenter le site internet (<https://www.pelousesclamecycois-natura2000.fr/>) et la plaquette de présentation du site sont maintenus.

La Gazette n°4 est sortie en fin d'année 2021 et porte principalement sur les forêts d'intérêt communautaire. La Gazette n°5 sera éditée fin 2022.

2 articles sont parus dans le Journal du Centre en 2021. Cet effort de parution sera maintenu en 2022 et une prise de contact sera effectuée auprès d'autres réseaux de diffusion (Koikisspass, radio Flotteur) pour accroître la visibilité du site Natura 2000.

Au total, 3 animations (grand public et public ciblé) ont été organisées en 2021 sur le site. Une mallette pédagogique pour sensibiliser aux pelouses sèches a été conçue et peut-être mise à disposition des écoles élémentaires. Pour 2022, 4 animations sont prévues (scolaire, stand au Festival du flottage à Clamecy et public ciblé en collaboration avec la FFME).

Pour 2022, Mme. LECRIVAIN se tient à l'écoute des besoins des communes, offices de tourisme, écoles pour la distribution de documentation relative au site Natura 2000.

- 2. Veille, Conseil et appui technique**

Le CEN a accompagné le CD 58 dans le projet d'atlas de la biodiversité intercommunal de la CCHNVY dans lequel figure le site Natura 2000 et a apporté son aide à la création de l'association des usagers des Chaumes Fréteau en 2021.

M. GIRAUD explique le contexte dans lequel s'inscrit la création de cette association et souligne que le projet est en bonne voie. Mme. LECRIVAIN ajoute que la création de cette association pourra permettre la mise en place d'actions financées dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 pour la préservation des pelouses calcaires.

Pour 2022, Mme. LECRIVAIN se tient à l'écoute des besoins des communes pour effectuer des interventions en conseils municipaux par exemple pour présenter le site Natura 2000 et ses outils financiers.

En 2021, trois porteurs de projet ont été accompagnés dans la réalisation de leur évaluation des incidences.

M. BOSHART détaille le principe de l'évaluation des incidences. M. ROUVIDANT détaille le projet du GRESN, concerné par une évaluation des incidences, d'élargir une diaclase permettant d'accéder plus loin dans la grotte de l'Ermitte sur les Roches de Basseville.

M. FORESTIER s'interroge sur la date de réalisation des travaux de réhabilitation du sentier des Roches de Basseville par le CD 58. Il a été question, lors d'un échange oral avec M. JUGNOT, alors en charge du projet, de bloquer l'accès aux véhicules sur le chemin traversant le site et ce afin de réduire les dépôts sauvages de déchets. Mme. LECRIVAIN pense que ce point n'a pas été retenu car elle n'en a pas eu connaissance lors de l'assistance à l'évaluation des incidences du projet. Elle prendra soin de

mettre à nouveau en contact le remplaçant de M. JOUGNOT et M. le Maire pour qu'ils puissent échanger sur le projet retenu.

### **3. Mesures de gestion**

Mme. PICQ signale le passage répété de quads sur les chemins escarpés de la Montagne de Saint aubin et Cul de Loup. Il pourrait être intéressant de mettre en place une signalétique informant du classement du site en Natura 2000 et des précautions à prendre pour préserver la faune et la flore. Mme. LECRIVAIN trouve l'idée très intéressante et généralisable à l'ensemble des entités du site. Elle pense notamment à l'entrée de la Carrière de la Manse et les Chaumes Fréteau qui font l'objet de dépôt sauvages d'ordures. Une réflexion sera menée en 2022 sur la localisation, le contenu et le financement de ces panneaux.

En 2021, une assistance technique et administrative a été apportée à la CCHNVY pour le Contrat Natura 2000 visant à financer la mise en défens de la grotte de l'Ermitte à Surgy.

En 2022, le Cen reprendra le dossier de création d'une Association foncière pastorale sur Coutas des guettes. M. FORGET souligne qu'il appuiera la démarche qui s'est initié il y a déjà quelque temps. Mme. LECRIVAIN explique que les procédures sont longues et qu'elles ont été ralenties par le COVID en 2020.

### **4. Etudes complémentaires**

En 2022, une étude complémentaire sera menée pour évaluer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire, avec l'appui d'un stagiaire.

### **5. Gestion administrative et financière**

Ce volet d'animation concerne l'animation du COPIL en 2021, la rédaction d'un bilan d'activité, la saisie des données sur le logiciel SIN2 et 5 permanences effectuées à la Maison de la Formation à Clamecy. Ces actions seront reconduites en 2022.

#### **• Informations supplémentaires :**

En 2022 aura lieu en partie sur le site Natura 2000 un inventaire des orthoptères des milieux pelousaires par la SHNA. M. CARNET détaille l'objectif de cet inventaire. Les données ont notamment vocation à alimenter une liste rouge des orthoptères de Bourgogne Franche-Comté.

La nidification du Faucon pèlerin sera reconduite en 2022 par la LPO. M. GIRAUD précise l'existence depuis début 2022 sur le territoire de Nature Nièvre (ancienne LPO Nièvre) et la LPO Bourgogne Franche-Comté.

#### **• Questions et remarques diverses :**

M. FORESTIER revient sur l'événement Nature en Livre abordé par Mme. LECRIVAIN dans sa présentation. Il s'étonne que le projet de présenter Natura 2000 aux Roches de Basseville à cette occasion soit déjà abouti car il n'a pas encore rencontré l'organisatrice de l'évènement. Mme. LECRIVAIN précise que le projet n'est pas abouti, mais que l'opportunité d'accroître la visibilité du site Natura 2000 semblait intéressante et que l'action s'inscrit pleinement dans les missions du DOCOB. Mme. LECRIVAIN reviendra vers M. FORESTIER ultérieurement pour échanger sur ce point.

M. SIMEON signale que la CCHNVY a fait l'acquisition de terrains sur la Côte Vaujetin et qu'il faut maintenant mettre en place des actions pour restaurer les pelouses.

M. FORESTIER revient sur le projet de réhabilitation du sentier ENS des Roches de Basseville. Il signale qu'il est important d'anticiper les dégradations et de limiter, par un nouvel aménagement, le dépôt sauvage d'ordures. Il serait notamment pertinent de réfléchir à une signalétique pour empêcher les véhicules de se rendre au sommet des falaises comme ça a déjà été le cas. M. WAUQUIER précise que tout aménagement conséquent doit faire l'objet d'une autorisation au titre des sites classés et qu'un accès pompier doit être maintenu du fait de l'activité d'escalade largement pratiquée sur le site. M. FORGET soumet l'idée d'une caméra de surveillance.

M. FORGET demande s'il est autorisé de poser des panneaux solaires sur un site Natura 2000. M. BOSHART répond que c'est un projet qui doit être soumis à évaluation des incidences. Mme. MASSON-MOREAU précise que ce type de projet peut avoir des retombées financières positives sur les communes et communautés de communes concernées. M. CARNET et Mme. LECRIVAIN mettent en garde sur l'impact de ces aménagements sur les milieux pelousaires et les espèces associées. Natura 2000 peut limiter l'implantation d'aménagement qui conduiraient à la destruction des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

M. BOSHART informe sur la loi 3DS relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale et explique le transfert de compétences dès 2023 de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions.

- **Conclusion :**

M. SIMEON clôt la séance en remerciant Mme. LECRIVAIN, Mme. GARCIA et les services de l'Etat. Il salut notamment l'efficacité de Mme. GARCIA dans la prise en main du dossier de subvention de l'animation dans l'attente d'un remplacement de Mme BLONDEAU et la bienveillance de la DDT durant cette période compliquée. M. BOSHART rejoint M. SIMEON sur l'efficacité de Mme. GARCIA et souligne l'importance de fidéliser la personne qui remplacera Mme. BLONDEAU dans ces missions relativement complexes de gestion administrative et financière.

**Jany SIMEON**

Président du COPIL

**Contact :**



**Nathalie LECRIVAIN**

*Chargée de missions, Conservatrice RNR Loire Bourguignonne*

13 rue Marguerite Monnot - 58300 DECIZE

03 45 82 93 07 - 07 50 12 31 01

Nathalie.lecrivain@cen-bourgogne.fr

<http://www.cen-bourgogne.fr/>